

Points pour la réunion des DP du 2 Mars 2017

Réclamations nouvelles :

1. Accord équilibre Travail/Vie privée : une demande de remboursement de frais de soutien scolaire déposée en novembre n'a toujours pas été suivie du remboursement et ce malgré de multiples relances.

Les délégués du personnel FO demandent à la direction de respecter cet accord en s'assurant que le remboursement s'effectue dans un délai raisonnable.

Réponse de la Direction du 2 Mars 2017 :

Nous remontons le point à la Direction Finance France Signalling.

2. Abondement lors du versement de l'intéressement ou de la participation dans le PERCO.
Un versement de l'intéressement ou de la participation dans le PERCO donne lieu selon l'accord PERCO à un abondement de la part de l'entreprise à la condition d'être salarié au moment du versement dans le PERCO.
L'intéressement et la participation chaque année sont acquis au 1 Avril mais versés seulement en Juillet : un salarié quittant la société entre Avril et Juillet et versant son intéressement ou sa participation dans le PERCO en Juillet ne recevra pas d'abondement puisque non salarié au moment du versement dans le PERCO.
Cette situation est anormale car d'une part les salariés ne sont pas au courant de cette situation et d'autre part l'abondement devrait néanmoins être versé dès lors que la personne était salariée au 1 Avril.

Les délégués du personnel FO demandent à la direction à ce que l'abondement soit versé dès lors que la personne était salariée au 1 Avril.

Réponse de la Direction du 2 Mars 2017 :

Il s'agit de l'application de l'accord dont le contenu pourrait être discuté au moment de sa renégociation.

3. Il arrive que des places handicapées soient occupées par des véhicules non munis du macaron officiel.
Les délégués du personnel FO demandent à la direction de faire respecter ces emplacements et cela à tous les niveaux de parking.

Réponse de la Direction du 2 Mars 2017 :

Nous faisons en sorte que ces places restent disponibles pour les Véhicules munies d'un macaron officiel (pose de d'affichage rappelant les règles de stationnement, mise en place d'autocollant « interdiction de stationner », mise en place de sabot ...).

4. Le code du travail prévoit dorénavant que les communications syndicales puissent être hébergées sur le site Intranet des entreprises.
Les délégués du personnel FO demandent à la direction quelles sont les modalités pour mettre les communications syndicales sur le site Intranet Alstom.

Réponse de la Direction du 2 Mars 2017 :

Ce point sera traité au niveau de la France en concertation avec DSC.

5. Le message suivant apparaît lorsque l'on tente d'accéder au site www.fo-sif.org :

Access Denied

ALSTOM forbids the access to the website www.fo-sif.org as it is listed under Unauthorized categories as per Alstom Security Policy.
Do you need to access this blocked website ? [Please raise your request through Helpdesk.](#)
Your request will be studied, and we will come back to you in the shortest delay

Le service desk appelé au téléphone s'est déclaré incompétent pour régler ce problème.

Les délégués du personnel FO demandent que soit levée l'interdiction d'accès au site www.fo-sif.org.

Réponse de la Direction du 2 Mars 2017 :

L'accès au site www.fo-sif.org est rétabli.

6. Les délégués du personnel FO demandent à la direction ce qui est prévu en termes d'heures de délégation pour la préparation des réunions de négociation sur l'établissement : réunions préparatoires, forfait annuel, ... (Article L2143-16 du code du travail)

Réponse de la Direction du 2 Mars 2017 :

L'accord sur l'exercice du droit syndical prévoit des réunions préparatoires seulement pour les négociations qui se déroulent au niveau ATSA.

7. Les délégués du personnel FO demandent à la direction d'indiquer la date à laquelle elle organisera la réunion avec les organisations syndicales devant traiter du transfert du personnel d'ATF vers TIS Saint-Ouen.

Réponse de la Direction du 2 Mars 2017 :

La réunion est en cours d'organisation et sera réalisée d'ici le 31 mars.

8. Les délégués du personnel FO demandent à la direction la remise en service au plus tôt des toilettes situées au RDC Kappa Noyau Jaune à proximité de la salle de fitness. Ces toilettes sont en effet condamnées depuis plusieurs mois.

Réponse de la Direction du 2 Mars 2017 :

Les toilettes sont à nouveau accessibles.

Réclamations déjà déposées et toujours d'actualité :

9. Les délégués du personnel FO demandent à la direction de procéder au remplacement des dalles de moquette usagées situées à proximité des entrées des toilettes du bâtiment Kappa.

Réponse de la Direction du 14 Février 2017 :

La situation sera évaluée par le Département des Services Généraux.

Les délégués du personnel FO demandent un point de situation.

Réponse de la Direction du 2 Mars 2017 :

Les moquettes situées face aux sanitaires du palier 3C seront prochainement changées

10. La formation permettant aux salariés une préparation à la retraite n'est plus disponible.

Les délégués du personnel FO demandent à la direction de re-proposer cette formation qui concerne et intéresse plusieurs salariés.

Réponse de la Direction du 1er Décembre 2016 :

Cette formation ne fait pas partie des priorités définies au sein de l'établissement.

Les délégués du personnel FO rappellent que cette formation est prévue au chapitre 8 intitulé « préparation à la retraite » de l'accord d'établissement sur les mesures en faveur de l'équilibre vie professionnelle/vie privée signé le 31 mars 2015. Les délégués du personnel FO demandent donc la programmation de cette formation en application de cet accord, qui a été prorogé.

Réponse de la Direction du 5 Janvier 2017 :

Pour des questions de priorités, cette formation n'a pas été retenue.

Les délégués du personnel FO maintiennent leur réclamation étant donné que le budget alloué aux mesures prévues dans cet accord d'établissement n'a pas été entièrement utilisé.

Réponse de la Direction du 14 Février 2017 :

Cette disposition sera à négocier au moment de la re-négociation de l'accord.

L'accord équilibre travail/vie privée d'établissement ayant été prolongé jusqu'au 31/03/2017, les délégués du personnel FO réitèrent leur demande.

Réponse de la Direction du 2 Mars 2017 :

La réponse de la Direction reste inchangée.

11. Les délégués du personnel FO demandent à la direction la correction des états de présence d'un salarié en RPA dans Alista pour des absences notifiées en absentéisme.

Réponse de la Direction du 14 Février 2017 :

Les éléments dans l'outil de gestion du temps, sont correctement renseignés.

Non, ce n'est pas correctement renseigné. Une absence pour maladie ou une régularisation de jours de RPA ne sont pas de l'absentéisme.

Les délégués du personnel FO réitèrent leur demande à la direction afin de ne pas utiliser le libellé « Absentéisme » sous Alista lorsque qu'il ne s'agit pas d'absentéisme.

Réponse de la Direction du 2 Mars 2017 :

La réponse de la Direction reste inchangée.

12. Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de lancer au plus tôt une enquête sur le bien-être au travail.

Réponse de la Direction du 6 Octobre 2016 :

Le lancement de l'enquête est reporté à 2017 comme précisé au CE.

Suite au redéploiement des bureaux, nous pensons que cette enquête doit être lancée au plus tôt.

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de lancer cette enquête au tout début de l'année 2017.

Réponse de la Direction du 8 Novembre 2016 :

Nous prenons acte de votre revendication.

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de répondre plus précisément à notre revendication, la prise d'acte n'étant pas une réponse suffisamment claire.

Réponse de la Direction du 1er Décembre 2016 :

Du fait du lancement de l'enquête « Opinion Survey » au niveau du Groupe, l'enquête est décalée. La date n'est pas encore définie.

Les délégués du personnel FO demandent à nouveau à la Direction de lancer cette enquête au tout début de l'année 2017

Réponse de la Direction du 5 Janvier 2017 :

La date précise n'est pas encore définie.

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de préciser la date de l'enquête.

Réponse de la Direction du 14 Février 2017 :

La date n'est pas connue à ce jour.



Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de fournir la date de l'enquête.

Réponse de la Direction du 2 Mars 2017 :

Une réunion a lieu le 27 mars pour définir la date et comment cette enquête pourrait s'intégrer à une démarche plus globale de Qualité de vie au travail.